

Projet Educatif De Territoire

Date de présentation du projet :

Porteur du Projet Educatif De Territoire

EPCI : Communauté de Communes des Aspres

Nom du correspondant : M. GONZALEZ Georges

Fonction : Directeur service enfance

Adresse postale:

Communauté de communes des Aspres

Immeuble Christian Bourquin

BP11

allée Hector Capdellayre 66 301 THUIR

Téléphone fixe, portable : 04.68.53.21.87 / 06.14.31.41.43

Adresse électronique : alsh@cc-aspres.fr

Veillez préciser si votre commune relève d'un dispositif spécifique (Politique de la Ville, ZRR, REP, ...); si votre PEDT est présenté dans le cadre d'un EPCI veuillez indiquer les communes qui relèvent de ces dispositifs :

Banyuls dels Aspres - Brouilla - Caixas - Calmeilles - Camélas – Castelnou - Fourques - Llauro - Montauriol - Oms - Passa - Sainte Colombe - Saint Jean Lasseille - Terrats - Thuir - Tordères - Tresserre - Trouillas - Villemolaque

1-Périmètre du Projet Educatif De Territoire sur 4 jours

Indiquez les noms des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires et des écoles concernées (pour les EPCI précisez dans quelles communes sont implantés les écoles et ACM) :

Seules les écoles élémentaires de Thuir ont des activités périscolaires.

Pour information, dans les villages de Brouilla, Trouillas et Thuir, la Communauté de Communes des Aspres a implanté 4 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), pour le temps extra-scolaire.

- Brouilla accueil mixte (maternel / élémentaire)
- Thuir accueil élémentaire
- Thuir accueil maternel
- Trouillas accueil mixte (maternel et élémentaire), qui suite au retour à la semaine de 4 jours ouvre ses portes les mercredis depuis septembre 2017.

La ligue de l'enseignement est notre partenaire contractuel pour l'organisation et la mise en place des activités sur les temps périscolaires et extra-scolaires.

1-1Public concerné

- Indiquez le nombre d'enfants concernés par école :

Thuir Élémentaire : effectif scolaire

- 177 enfants école Jean Jaurès du CP au CE1
- 226 enfants école Jules Ferry du CE2 au CM2

1-2 Aménagement du temps scolaire et périscolaire

**- Précisez les horaires scolaires et périscolaires des écoles :
Élémentaires**

Horaires écoles Jean Jaurès et Jules Ferry

- Matin 8h45 – 11h45
- Temps méridien 11h45 – 13h45
- Après midi 13h45 – 16h45

Horaires périscolaire

- Matin 7h30 – 8h45
- Soir 16h45 – 18h30

Existe-t-il des dispositifs spécifiques (PEL, CLAS, ...) ?

La communauté de communes des Aspres dispose d'une convention avec la MSA et d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Nous travaillons actuellement avec la CAF à l'élaboration du Contrat Technique Global (CTG).

La communauté de communes réoriente sa politique petite enfance, enfance et jeunesse du territoire, à partir d'un nouveau diagnostic et d'une réorganisation du fonctionnement de son PEL.

- Création d'une commission petite enfance, enfance et jeunesse restreinte
- Restitution lors de commission de pilotage avec tous les partenaires à chaque étape du PEL.
- Création d'un comité de suivi PEL

Étape de finalisation du PEL :

- Création d'un document référent et d'un diaporama.
- Structuration des fonctions de coordination et de coopération.

2-Evaluation du précédent PEDT

Quels étaient vos objectifs généraux et par tranches d'âges ?

Objectifs en Maternelle :

- Découvrir le plaisir de lire (contes, lecture, illustration...)
- Apprendre à bien manger (ateliers d'éducation alimentaire).
- Connaître son corps (relaxation, parcours sportifs...)
- Découvrir la musique (comptines, chansons, rythme...)

Objectifs pour les CP au CM :

- S'interroger sur les préjugés et le vivre ensemble.
- Sensibiliser au développement durable et la biodiversité.
- Apprendre les bonnes habitudes alimentaires
- Découvertes de jeux sportifs et coopératifs
- Pratiquer des activités artistiques (théâtre, musique, chant...)

Quels étaient vos critères d'évaluation ?

- Questionnaire auprès des parents
- Fréquentation des enfants aux activités proposées.
- Organisation de 2 réunions publiques dans chaque village du territoire.
- Retour des élus et des concitoyens
- Réunion avec les équipes d'animations.

Quels sont les points forts et faibles relevés lors de l'évaluation ?

Points forts

- Reconnaissance du travail effectué
- Projets et thèmes abordés
- Le côté ludique des activités
- Diversité des thèmes et actions, en cohérence sur l'ensemble du territoire

Points faibles

- La communication
- La compréhension des objectifs par les parents
- Activités pas assez valorisées
- Rythme inadapté aux enfants de maternelle.

Y-a-t-il eu une collaboration entre l'équipe d'animation et les enseignants et de quelle manière cette collaboration s'est-elle organisée?

Dans chacune des écoles, les directeurs du périscolaire étaient régulièrement en contact avec les directeurs d'établissements.

Les directeurs du périscolaire, du service enfance de même que la secrétaire générale des services et l'élue en charge du service scolaire étaient régulièrement invités aux conseils d'écoles.

Quelle appréciation portez-vous sur la mise en œuvre de cette collaboration ?

Ces échanges ont souvent abouti à une collaboration qui a permis une plus grande complémentarité.

Cette expérience a permis d'ouvrir les portes de l'école aux différents acteurs éducatifs et à faire tomber certains à priori.

3- Mise en œuvre du Projet Educatif De Territoire sur 4 jours

- Favoriser l'accès à la culture (spectacle, cinéma, contes, musique...)
- Développer et adapter les activités physiques, en fonction de l'âge des enfants.
- Découvrir le patrimoine local et environnemental.
- Intensifier les échanges avec les associations locales
- Favoriser le recrutement d'animateurs BAFA issus d'associations sportives ou culturelles locales.
- Proposer à nos équipes d'encadrement des formations tout au long de l'année.
- Maintenir la collaboration avec le corps enseignant

Besoins identifiés pour chacune des tranches d'âges d'enfants

Pour les enfants du cycle maternel :

- Connaissance de son corps (motricité, relaxation, jeux de coordination...)
- Accès à la culture à travers le conte, la participation à des spectacles « théâtre de l'Aspre » « les racontines » à la médiathèque, le printemps des poètes, le cinéma...
- Découvrir le développement durable : tri sélectif, jardinage, promenade nature...

- Ménager des temps de repos dans la journée.

Pour les enfants du cycle élémentaire :

- Contribuer au développement de la créativité, de l'expression et de l'autonomie de l'enfant à travers la culture
- Besoin d'activités ludiques en accès libre
- Promouvoir les activités physiques
- Développer les actions éco citoyennes.
- Sensibiliser l'enfant à l'apprentissage de sa mémoire : quel type d'apprenant est-il ?

3-1 Objectifs généraux du PEDT et articulation avec le projet d'école :

-Pour les enfants en école élémentaire

- Développer le vivre ensemble
- Créer ou participer à des actions éco citoyennes.
- Développer la démarche **Citoyenneté Environnement Durable (CED)** à l'ensemble des structures du service enfance de la Communauté de Communes des Aspres
- Alléger la journée de l'enfant en lui donnant la possibilité de faire ses devoirs, dans nos accueils extra-scolaire et périscolaire.
- Travailler en lien avec le projet d'école.

-Comment la complémentarité entre la scolarité et les activités périscolaires se traduit-elle ?

En amont, une réelle transversalité des informations est mise en œuvre, par le dossier commun d'inscriptions aux services, ou la mise en place de PAI en réunion collaborative par exemple.

Tout d'abord au niveau de la prise en charge des enfants, tous les matins une liste par classe des enfants qui mangent au restaurant scolaire et qui fréquentent le périscolaire est remise aux enseignants des écoles Jules Ferry et Jean Jaurès, pour le pointage journalier.

En fin d'année scolaire, une réunion est organisée à la communauté de communes des Aspres, avec l'ensemble des directeurs des écoles maternelles et élémentaires de Thuir, Pour faire un bilan sur les actions et le fonctionnement entre l'école et les services enfance (périscolaire) et restauration, de la communauté de communes

Rencontre régulière entre le directeur du périscolaire et les directeurs des écoles élémentaires Jules Ferry et Jean Jaurès.

Réflexion sur la mise en place d'ateliers d'aides aux leçons, au travers de jeux ludiques inspirés de la méthode VAK.

3-2 Organisation du rythme de la journée périscolaire :

-Précisez les modalités d'accueils des enfants (matin, pause méridienne, soir).

Fonctionnement du temps périscolaire

Le matin (écoles Jules Ferry et Jean Jaurès)		
7h30	<ul style="list-style-type: none"> • Deux animateurs par école • Arrivée échelonnée des enfants • Pointage des enfants • Mise en route des espaces d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Un animateur au portail pointe les arrivées de J Ferry • L'autre dans l'école ouvre la bibliothèque • Un autre animateur se tient au portail, entre Ferry et Jaurès, pointe les enfants de Jaurès et surveille la cour. • Un autre est dans la salle d'activité de Jaurès.
7h45	Un troisième animateur arrive	Met en place des jeux extérieurs à Jaurès
8h00	Arrivée de trois animateurs supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Un animateur ouvre la salle de jeux à Ferry • Un animateur ouvre l'atelier dessin à Ferry • Un animateur met en place l'activité sportive au plateau de Ferry
8h35	Première sonnerie	Rangement des activités Les élèves se regroupent dans la cour
8h45	Prise en charge des enfants par les enseignants des 2 écoles	

Le soir (écoles Jules Ferry et Jean Jaurès)		
16h45	4 animateurs J Ferry	<p>A la sonnerie les enfants inscrits en périscolaire viennent se ranger devant la salle d'accueil pour être pointés sur la liste de présence.</p> <p>Un animateur surveille la file d'enfants</p> <p>Une fois la liste établie, il se met au portail et marque les départs échelonnés.</p> <p>Un autre surveille la sortie au portail gérée par les enseignants (en cas d'oublis).</p> <p>Un autre surveille la cour de Ferry dans son ensemble</p>
	4 animateurs Jaurès	<p>Un animateur se poste dans le couloir à l'entrée de la salle périscolaire et pointe les enfants qui sont envoyés par les enseignants.</p> <p>Deux animateurs réceptionnent et regroupent les enfants, soit dans la salle, soit dans la cour de Jaurès. un animateur est chargé de rassembler les enfants qui prennent le bus, d'abord ceux de Jaurès puis Ferry</p>
17h00	Départs des enfants du bus	L'animateur en charge de rassembler les enfants du bus signale l'heure d'y aller et accompagne les plus jeunes au bus.
	Mise en route des jeux au plateau sportif puis des activités en intérieur. Dans la cour, dans les salles en fonction de la demande	Affichage des activités proposées et liste des enfants par activité envoyée à l'animateur de l'accueil. Salle détente et bibliothèque, espace de révision espace jeux et lecture...
17h15	Un animateur se déplace en fonction des départs échelonnés	Ouvre l'espace ludothèque J Ferry
18h00	Deux animateurs partent de Ferry	Les enfants se regroupent sur les espaces restés ouverts.
18h15	Deux animateurs partent de Jaurès	Les enfants de Jaurès se regroupent à Ferry
18h30	Fin des activités	Rangements du matériel et des listes d'appel

-Précisez le rythme de la journée périscolaire en indiquant les périodes de repos des enfants.

Les temps périscolaires sur la Communauté de Communes des Aspres ne tiennent compte que de l'accueil du matin et du soir, sur les écoles primaires de THUIR uniquement. Les temps de repos n'ont pas de créneau identifié ; par contre, les locaux et les ateliers proposés permettent à chaque enfant de s'approprier un temps de pause (bibliothèque, salle détente...).

-Précisez les contenus pédagogiques selon les temps d'accueil :

Les contenus pédagogiques de chaque atelier sont définis dans le projet pédagogique du périscolaire.

Ils sont élaborés en amont, en fonction des besoins recensés par tranche d'âge et aux axes définis :

- allègement de la journée des enfants
- participation non contrainte aux activités
- développement de l'autonomie de l'enfant
- aides aux leçons.....

L'accès aux ateliers proposés, sur le temps périscolaire matin comme soir, reste au choix de l'enfant.

3-3 Modalités d'organisation

-Quels sont les locaux mis à disposition pour l'accueil périscolaire ?

École Jean Jaurès :

1 salle pour l'accueil
1 salle bibliothèque et détente
Sanitaires
1 cour extérieure

École Jules Ferry

1 salle d'arts plastiques
la bibliothèque
2 salles de jeu
1 terrain de hand-ball
1 cour extérieure

-Organisation des équipes d'animation (coproduction du projet pédagogique entre directeur-trice et animateurs-trices, temps de préparation des activités, encadrement, composition des effectifs...)

Les animateurs et directeurs disposent d'heures de réunion et de préparation, 18 heures au périscolaire, et 30 heures pour l'extra-scolaire.

C'est un temps de co-production, mais aussi d'évaluation du fonctionnement, des objectifs, et difficultés rencontrées pour l'ensemble des équipes dans les différentes structures.

-Une formation continue des équipes d'animation est-elle envisagée, sous quelle forme ? Et à quelle période ?

Nous travaillons avec la Ligue de l'Enseignement, qui avec d'autres associations d'éducation populaire et sous l'égide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ont mis en place des formations pour les animateurs, tout au long de l'année.

Ces formations bénéficient d'un soutien de l'État et de la CAF.

-Collaboration des équipes d'enseignants et des équipes d'animation – décrire les modalités d'organisation :

Rencontre quotidienne avec les directeurs d'écoles
Participation aux conseils d'école

Les activités périscolaires sont-elles :

- sont payantes ?

Le tarif est fixé par délibération forfaitairement à 25€ par trimestre, quel que soit le nombre de journées de présences.

4- Cohérence éducative entre le périscolaire et l'extrascolaire

-Y-a-t-il une continuité éducative entre le périscolaire et l'extrascolaire du mercredi ?

Il existe une continuité éducative entre les actions menées dans le cadre du périscolaire et de l'extra-scolaire du mercredi, car les activités, et le mode de fonctionnement des structures découlent du projet éducatif de la communauté de communes et de la ligue de l'enseignement.

-Quels sont les liens envisagés avec le projet pédagogique extrascolaire du mercredi ?

Sur les accueils de loisirs extra-scolaires et sur le périscolaire nous souhaitons développer les axes suivants :

- L'environnement et le développement durable
- L'éducation à l'alimentation
- La citoyenneté et « le vivre ensemble »

-Sous quelle forme des activités périscolaires pourraient-elles se poursuivre en extrascolaire le mercredi ?

Les activités qui se déroulent sur les mercredis à Thuir peuvent se retrouver ou se compléter par des actions dans le cadre du périscolaire de Thuir

De plus ce sont les mêmes animateurs qui travaillent sur le périscolaire et extra-scolaire de Thuir, ils sont donc les porteurs de projets.

-Quel type d'organisation envisagez-vous de mettre en place pour assurer une cohérence entre le périscolaire et l'extrascolaire du mercredi ?

Mise en place de réunions avec les directeurs des structures extra-scolaires de (Trouillas, Brouilla, Thuir) et le directeur du périscolaire de Thuir.

Une réunion par trimestre.

5 Modalités d'information des familles

Quels sont les modes de communication mis en place pour informer les familles de l'offre d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire :

- Site Internet de la communauté de communes : www.cc-aspres.fr
- Dossier d'inscription commun (ACM extrascolaire, périscolaire, restauration scolaire) distribué à toutes les familles en fin d'année scolaire, sur l'ensemble du territoire.
- Articles et bulletins intercommunaux.
- Affichage dans les écoles
- Information par les mairies membres de la Communauté et leur élu référent.

Quelles sont les modalités mises en œuvre pour permettre aux familles d'exprimer leur avis sur le contenu éducatif périscolaire et extrascolaire ?

Les informations sur le projet éducatif, les projets pédagogiques et activités sont communiquées sur le site de la communauté de communes.

Les coordonnées téléphoniques des différents directeurs sont sur le site web et les flyers distribués dans les écoles.

Les parents sont invités lors de spectacles, fêtes, portes ouvertes...

Les directeurs mettent en place les conditions nécessaires pour être disponibles et faciliter les échanges, entre les responsables de l'enfant et l'équipe d'encadrement.

Des évaluations sont mises à disposition des parents.

6 Modalités d'évaluation du PEDT

Méthode :

- Organe technique et exécutif : directeurs Enfance/Extrascolaire/Périscolaire + Coordinatrice Enfance
- Evaluation du taux de fréquentation des structures
- Evaluation du taux de participation aux projets menés en lien avec le PEDT

Périodicité :

- Réunion de travail tous les deux mois.
- Possible réunion de réajustement si besoin.

Indicateurs :

Indicateurs quantitatifs :

- Régularité/Variation des inscriptions au service
- Nombre d'actions mises en œuvre sur les ACM
- Régularité / Variation de participation des enfants aux différents ateliers

Indicateurs qualitatifs :

- Suggestions et observations des Conseils d'enfants
- Enquête de satisfaction à destination des parents

7 Pilotage du Projet Educatif De Territoire

Composition du comité de pilotage :

Organe décisionnel : Commission Enfance Jeunesse de la Communauté, composée des élus de la communauté de communes - la CAF – la MSA - la PMI - la DDCCS – DGS communauté de communes - directeurs d'écoles - directeurs du service enfance – jeunesse - directrice crèche et ram coordinatrice parentalité – responsable association – ligue de l'enseignement
Est chargé notamment du suivi du PEDT.

Modalités de pilotage (nombre de réunions sur l'année...) :

- Deux réunions annuelles, l'une pour définir les axes du PEDT et les moyens mis à disposition ; l'autre pour restitution et évaluation des actions, au regard des données fournies par l'organe technique.
- Au besoin une commission « restreinte » par type de structure (périscolaire, extrascolaire, jeunesse, petite enfance) composée des techniciens et élus concernés, sera réunie 1 fois par trimestre.

Signataires du Projet Éducatif De Territoire

**M.le Président de la
Communauté de Communes
des Aspres,**

René OLIVE

**M.le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
des Pyrénées-Orientales**

Michel ROUQUETTE

**M.le Directeur Départemental
de la Cohésion Sociale
des Pyrénées Orientales**

Jean-Michel FEDON

**M.le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales des
Pyrénées-Orientales**

Philippe CIELIK